



**COLLÈGE
PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU**

apprendre à être – apprendre à connaître – apprendre à vivre ensemble – apprendre à faire



GUIDE DES ÉLÈVES

2019 – 2020

216, RUE REDONDA
WINNIPEG (MB)
R2C 1L6
TÉLÉPHONE : (204) 958-6888
TÉLÉCOPIEUR : (204) 222-4883
WWW.CPET.RETSD.MB.CA

DIANA ZOZMAN
DIRECTRICE
DZOZMAN@RETSD.MB.CA

SHARLA COCKRIELL
DIRECTRICE ADJOINTE
SCOCKRIELL@RETSD.MB.CA

COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

MISSION

Le collège Pierre-Elliott-Trudeau est une école secondaire d'immersion française qui fait partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO dans la division scolaire de River East Transcona. La mission de l'école est de s'engager à former les apprenants bilingues, les préparer pour l'avenir et de développer une appréciation pour l'apprentissage, la découverte, la citoyenneté, la créativité et le leadership.

Les buts de l'école sont les suivants:

- ❖ Maintenir une ambiance dans laquelle l'élève s'identifie avec l'école et se sent à l'aise.
- ❖ Créer une atmosphère dans laquelle les élèves se servent de la langue française pour communiquer.
- ❖ Toute communication à l'intérieur de l'école se passe en français.
- ❖ Maintenir des programmes co-curriculaires et parascolaires variés afin de permettre aux élèves de s'exercer en français dans un contexte différent que celui de la salle de classe.
- ❖ Encourager l'usage correct du français écrit et oral dans tous les cours.
- ❖ Avoir un personnel engagé qui est fier du travail de l'équipe et des résultats.
- ❖ La collégialité règne parmi le personnel.
- ❖ Avoir une école propre et accueillante.
- ❖ Avoir un personnel qui a des attentes élevées pour le rendement des élèves et pour leur comportement.
- ❖ Avoir une équipe administrative qui est disponible.
- ❖ La direction atteint un degré élevé d'autonomie pour l'école dans la division.
- ❖ L'évaluation des enseignants est faite de façon régulière et est vue comme une occasion de s'améliorer.
- ❖ Les parents sont informés régulièrement du progrès scolaire de leur enfant.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Tous les sujets enseignés ainsi que toutes les activités sont en français. Les matières *English Language Arts* et musique en sont l'exception. En bref, le français est la langue de l'école, y compris dans les couloirs, la cafétéria, la bibliothèque, le gymnase, la salle de ressource et le bureau. C'est la langue de communication, d'enseignement, de l'administration et de toutes les activités parascolaires.

La direction, les enseignants et le conseil étudiant travaillent en harmonie afin de présenter une série d'activités culturelles, artistiques et sportives aux bénéficiaires de la clientèle estudiantine.

UNESCO



« Soyez la différence que vous voulez voir dans le monde. » (Gandhi)

Piliers principaux de l'UNESCO:

- Apprendre à connaître
- Apprendre à faire
- Apprendre à être
- Apprendre à vivre ensemble

UNESCO Ideals:

- Learning to know
- Learning to do
- Learning to be
- Learning to live together

Thèmes des Écoles associées de l'UNESCO:

- Apprentissage interculturel
- Droits de la personne
- Problèmes mondiaux et le rôle des Nations Unies à cet égard
- Questions liées à l'environnement

UNESCO associated school themes:

- Global Concerns and the Role of the United Nations
- Education for Sustainable Development
- Peace and Human Rights
- Inter-cultural Education

L'Éducation au Développement Durable (EDD)



LE SOUTIEN AU COMPORTEMENT POSITIF

Le Soutien au comportement positif (SCP) est un système d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques. Afin d'aider nos élèves à réussir, il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez les élèves. Ainsi, nous favorisons un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Cette démarche est visée entre autre à:

- Promouvoir un climat positif dans l'école;
- Faire du renforcement positif auprès de tous les élèves de l'école à l'aide d'un système commun à tous;
- Intervenir de façon progressive au niveau disciplinaire auprès des élèves qui ne respectent pas les règlements de l'école. L'école a développé des règles de vie pour chaque lieu de l'école afin d'avoir des attentes comportementales claires pour tous les élèves.

Ces attentes sont affichées partout dans l'école afin de nous rappeler que nous devons les respecter.



Le Soutien au comportement positif

Je suis <u>responsable</u> de moi-même	Je suis <u>respectueux</u> des autres	Je suis <u>responsable</u> de mon environnement	Nous <u>sommes</u> les Canadiens!
J'assiste à tous mes cours et j'arrive à temps	Je suis respectueux <u>et</u> poli en m'adressant aux autres	J'appuie, <u>par</u> mes actions, un avenir durable	Je m'engage à améliorer mon français
Je persévère dans mon apprentissage	Je respecte l'apprentissage des autres	Je consomme de façon responsable	J'appuie mes <u>camarades d'école</u>
Je gère bien la technologie	Je m'habille en respectant les valeurs de l'école et de la communauté	Je respecte la propriété de l'école et des autres	Je participe activement aux activités de l'école

INFORMATION IMPORTANTE DU COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

1. ACCIDENTS

Si vous vous êtes blessé ou si l'un de vos camarades s'est blessé, avertissez un membre du personnel immédiatement.

2. ASSURANCE

Une assurance est offerte à tous les élèves. Les formulaires sont disponibles en vous adressant au secrétariat.

3. AUTOBUS SCOLAIRE

La division scolaire s'attend à ce que tout élève qui utilise le transport scolaire démontre un comportement raisonnable et rencontre toute exigence du conducteur ou de la conductrice. La division scolaire a établi des politiques pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

4. BIBLIOTHÈQUE

- Les élèves peuvent sortir cinq livres à la fois pour une période d'un mois.
- Les élèves qui prêtent ou échangent entre eux des ouvrages de la bibliothèque le font à leurs risques en assumant toute la responsabilité.
- L'amende pour les livres en retard est de 0,25 \$ par jour, par livre.
- Les élèves doivent payer le prix d'un livre qu'ils ont perdu.

5. CASIERS

Les casiers seront assignés aux élèves par le personnel au bureau. Ne pas laisser des objets de valeur dans leur casier. L'école ne sera pas tenue responsable pour ni les pertes ni les vols. L'école fournira un cadenas pour les casiers tandis que l'élève s'engage à toujours verrouiller le casier.

6. CHANGEMENT D'ADRESSE/DE NO. DE TÉLÉPHONE

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone devrait être rapporté au bureau ou à votre titulaire le plus tôt possible. Il incombe que le Collège soit capable de contacter les parents/gardiens efficacement et rapidement en cas d'urgence.

7. LA CIGARETTE ET CIGARETTE À VAPEUR

La division scolaire de River East Transcona est un lieu de travail sans fumée. Les élèves n'ont pas le droit de fumer une cigarette ou/et la cigarette à vapeur sur le terrain de l'école. Par conséquent, l'élève sera renvoyé de l'école.

8. DÉGATS

Les élèves qui endommagent la propriété de l'école devront payer les coûts de réparation ou de restitution.

9. ÉVACUATION D'URGENCE

Des procédures ont été établies pour assurer l'évacuation systématique et en bon ordre de l'école en cas de nécessité. Les procédures seront affichées dans chaque salle de classe et plusieurs sessions de pratique auront lieu au cours de l'année.

10. ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Le travail de l'élève est évalué de façon continue pendant le cours. L'évaluation est basée sur des produits (les devoirs, les projets, les tests, etc.), des observations et des dialogues avec l'élève, ainsi que sur la bonne volonté que met l'élève à parler français au Collège Pierre-Elliott-Trudeau. Aux niveaux secondaires 9, 10, 11 & 12, il y a une semaine d'examens de 2 à 3 heures aux mois de janvier et de juin.

Le rapport du progrès de l'élèves comprendra :

1. Un bulletin officiel aux parents en novembre, février, avril et juin.
2. Un ou des rapports intérimaires aux parents pendant le semestre.
3. Des entretiens parents-maîtres-élèves.

11. EXCURSIONS

L'école appuie fortement le programme d'excursions comme un excellent moyen d'exposer les élèves au monde qui les entoure, et de permettre l'apprentissage et l'acquisition de certaines connaissances et/ou habiletés qu'il est presque impossible d'acquérir dans une salle de classe. Les excursions sont aussi une excellente occasion pour l'élève de vivre une activité 'en français' hors des lieux physiques de l'école.

12. MALADIE À L'ÉCOLE

Si vous êtes ou si un(e) camarade de classe est malade, avertissez votre professeur de classe et rendez-vous ensuite au bureau où l'on vous aidera. Ne retournez jamais à la maison sans avertir le bureau.

13. MANUELS SCOLAIRES

L'enseignant du sujet est responsable de voir à ce que les manuels scolaires soient distribués au début de chaque semestre. L'élève est tenu responsable des manuels qui lui sont distribués par l'école et doit rembourser le Collège pour toute perte et/ou livre endommagé. C'est le prof du cours qui détermine le montant à remettre pour le livre endommagé. Tout livre perdu est remboursable au montant qu'il coûte à l'école pour le remplacer. A la fin de l'année, la direction de l'école recevra la liste d'élèves qui n'ont pas remis un (des) texte(s) et l'élève en sera responsable tant qu'il ne sera pas acuité de ses dettes.

14. NOS VOISINS

Tout élève du Collège Pierre-Elliott-Trudeau devient l'ambassadeur du Collège chaque fois qu'il/elle se rend à l'extérieur. Il montre le respect à ses voisins résidentiels et commerciaux (en gestes, en paroles et en actions).

15. OBJETS PERDUS-RETRouvÉS

- Les objets perdus-retrouvés se trouvent au gymnase ou bien à la porte de la bibliothèque.
- Les articles qui sont trouvés devraient être apportés aussitôt que possible.
- La Division scolaire n'accepte aucune responsabilité pour la propriété personnelle des élèves.

16. POLITIQUE VESTIMENTAIRE

Il est entendu que les élèves devront se vêtir convenablement pour les classes. Nous demandons aux parents de bien vouloir aider leurs enfants à choisir des vêtements modestes et appropriés pour le milieu scolaire. Par exemple, nous considérons que les short-shorts, les chandails de sport (tank top) et les camisoles sont inacceptables. De plus, les logos, les expressions (ou le langage) imprimés sur tous les vêtements doivent faire preuve de bon goût. Il est défendu de porter des bandanas dans l'école.

17. POLITIQUE DE PRÉSENCE

- a. La présence en classe est obligatoire pour tous et en tout temps. L'élève qui fréquente le Collège Pierre-Elliott-Trudeau s'engage à respecter cette politique. La présence aux activités scolaires pendant les heures d'école est obligatoire même pour les élèves en période libre.
- b. La responsabilité incombe à l'élève de s'assurer que ses parents signalent son absence dans les 24 heures qui suivent, mais on souhaite que ce soit le jour même (ou avant si cela s'applique);
- c. Pour une absence prolongée pour raison de santé, un certificat du médecin pourrait être requis. Si l'élève doit s'absenter pour plus que deux jours pour des raisons autres que la maladie, il/elle doit remplir le formulaire d'absence prolongée du bureau;
- d. L'administration a la responsabilité finale de déterminer si une absence est justifiée ou non. Si l'administration met en doute le motif évoqué, elle communiquera avec les parents soit par écrit, soit par téléphone;
- e. Si vous devez quitter l'école pour un rendez-vous, présentez-vous au bureau ou présenter une note au professeur de ce cours, et ensuite, déposez cette note au bureau;
- f. Absences non-justifiées:
Principe de base: C'est la responsabilité de l'élève et de ses parents d'expliquer toute absence et non à l'école de faire des recherches pour en découvrir la raison de celle-ci. L'élève peut être retenu pour se familiariser au travail manqué lors de son absence.
- g. Les élèves qui éprouvent des difficultés d'assiduité devront rencontrer certaines conditions ou ils pourraient être retirés de leurs cours.

18. PROPRETÉ

Il incombe à tout enseignant et élève du Collège Pierre-Elliott-Trudeau de s'efforcer de garder l'intérieur et la cour extérieure du Collège dans un ordre et une propreté remarquable.

19. SALLE DE PHOTOCOPIEUSE

Les élèves qui désirent faire des copies doivent se présenter à la bibliothèque. Coût: 10 sous la copie.

20. SALLE DU PERSONNEL

Les élèves n'ont pas accès à la salle du personnel, à moins d'y être invités par un membre du personnel.

21. SPORTS

L'école encourage les élèves à participer dans les sports extramurales. Le Collège Pierre-Elliott-Trudeau fait partie de SCAC Zone 2. Les élèves doivent payer une somme de 40\$ pour participer dans un sport majeur et 25\$ pour participer dans un sport mineur du SCAC. Les frais défrayent les coûts du banquet sportif à la fin de l'année, tournois et les uniformes d'école.

22. STATIONNEMENT

Les élèves ne peuvent pas stationner sur le terrain du Collège sans l'approbation de l'administration. Les élèves sans permis pourraient subir des contraventions et la voiture pourrait être remorquée car le terrain de stationnement sera régulièrement patrouillé. Les frais du stationnement sans électricité pour l'année scolaire sont 190,00 \$ ou 95,00 \$ par semestre. Le permis peut être acheté au bureau.

23. TÉLÉPHONES CELLULAIRES & BALADEURS « IPOD »

Les élèves sont encouragés à utiliser leurs téléphones cellulaires ou autre appareils électroniques sous la direction de l'enseignant en salle de classe. Les téléphones pourront être confisqués par un membre du personnel et seront remis à la direction s'il y a des prises de photos sans le consentement des autres. Nous pouvons utiliser les téléphones cellulaires dans les couloirs ou à la cafétéria.

24. ORDINATEURS

Les élèves comprennent que les ordinateurs et les comptes appartiennent à la Division. Tout élève est privilégié d'un compte en autant que toutes les exigences apportées par l'enseignant ou par la bibliothécaire soient respectées. La direction se réserve le droit d'enlever le compte de tout élève qui partage le compte d'un autre élève, qui accède à des sites inappropriés, qui utilise un langage inapproprié, qui modifie les configurations, qui plagie, qui ne travaille pas au poste assigné, ou pour toute autre infraction.

25. VISITEURS

Tout visiteur doit se rapporter au bureau. Les élèves ne devraient pas inviter leurs amis.es de l'extérieur à venir les rencontrer à l'école. Du même ordre, les élèves du Collège Pierre-Elliott-Trudeau n'ont pas permission de visiter des ami.es des autres écoles sans l'autorisation de l'administration.

26. ACADEMIC RESPONSIBILITY AND HONESTY

(IKAF-R RETSD Divisional Policy not in its entirety)

In support of the policy on academic responsibility and to foster this value in students, River East Transcona School Division expects teachers to work in a supportive manner as well as applying age and developmentally appropriate consequences.

Age and Developmentally Appropriate Consequences

If, after establishing and clearly communicating assignment expectations, setting and communicating assignment timelines and implementing supportive strategies, a student has not completed his/her work or work is submitted late, the following progressive consequences may apply based on the student's age and developmental stage as well as the teacher's professional judgment:

- (1) Confer with the student and, where appropriate, with the student's parents/guardians.
- (2) Develop a work completion agreement with the student
- (3) Require the student to complete the missing work or alternative similar assignment, within a supervised setting. Teachers shall inform parents of this arrangement as appropriate.
- (4) Provide appropriate additional supports to the students. This may include student services support or English as an Additional Language support.
- (5) Provide differentiated or adapted assessment tasks to accommodate learning needs.
- (6) Deduct marks for late or missing assignments.

In applying the above progressive consequences, teachers shall consider the nature of the assignment, the students' individual circumstances, and the potential impact of the consequence on subsequent learning and motivation. Teachers are strongly encouraged to consult with school administration when considering progressive consequences.

Academic Honesty

In support of the policy on academic honesty, River East Transcona School Division expects the following procedures to be followed. It is expected that teachers will consider the nature of the assignment, the age and maturity of the student as well as the individual circumstances and potential impact of the consequence on subsequent learning and motivation prior to addressing individual cases of academic dishonesty.

- (1) Teachers and principals will communicate and reinforce expectations of academic honesty with students, which include not cheating, lying or plagiarizing work.
- (2) Teachers and school administration will respond appropriately to incidents of academic dishonesty. Whatever the response, students should be expected to complete the work in an honest way.

(3) All decisions involving responses to academic dishonesty shall be made in consultation with school administration.

(4) The following progressive and remedial steps may be considered in response to incidents of academic dishonesty: (i) contact the parents; (ii) have the student redo the work honestly; (iii) enforce other disciplinary measure(s); (iv) deduct marks for academic dishonesty; (v) document the incident in the student's file.

27. STUDENT USE OF STUDENT SUPPLIED PERSONAL ELECTRONIC DEVICES

(JJC RETSD Divisional Policy not in its entirety)

The River East Transcona School Division recognizes that the use of student supplied personal electronic devices is continuing to grow and expand. Furthermore, the division recognizes the value of such electronic communication devices to students, families, and schools in terms of communication, collaboration, creativity and innovation.

It is the intent of this policy to manage the use of student supplied personal electronic devices in the school to prevent interference and also support teaching and learning opportunities.

This policy applies to the formal school day, including school-sponsored events, e.g., intramurals, extracurricular activities, and field trips.

Unless otherwise directed by the teacher/school, student supplied personal electronic devices must be kept out of sight and turned off during instructional time. Unauthorized use of these devices may disrupt the instructional program and distracts from the learning environment.

The use of student supplied personal electronic devices to invade personal privacy or contribute to behaviour that is injurious to another will be addressed through the divisional Code of Conduct. Students who use student supplied personal electronic devices to access, upload, download or distribute material that the school has determined objectionable will be subject to the provisions of the divisional Code of Conduct or other divisional policies. Where deemed appropriate, conduct that has been determined injurious or objectionable may also be subject to discipline and/or police/legal action.

Students who use an electronic communication device to send or receive personal messages, data or information that would contribute to or constitute cheating will be subject to consequences as determined by the school.

School officials, including classroom teachers, may confiscate student supplied personal electronic devices from students if they are used for unauthorized purposes or at unauthorized times. Repeated unauthorized use may lead to further action as determined by the school.

The River East Transcona School Division will assume no responsibility in any circumstance for the loss, destruction, damage or theft of any student supplied personal electronic device or for any communication bill associated with the unauthorized use of such devices. Students and families are responsible for locating such lost or stolen items.

28. ALCOHOL AND OTHER DRUG USE BY STUDENTS

(JICH RETSD Divisional Policy not in its entirety)

In the interest of the health, safety, social and emotional well-being of all students, the board has adopted the following policy to address student alcohol and other drug use during school or at school related activities and functions. The policy will have three principle components:

Prevention: a curriculum designed to present age appropriate accurate information to students to help them make positive and healthy lifestyle choices and prevent alcohol and drug use.

Intervention: a program designed to identify and intervene with students with alcohol and/or drug related behaviour and problems.

Consequences:

The goal of disciplinary action is to intervene appropriately with those students whose behaviour and actions are harmful to themselves and to protect the health and safety of all students.

The following actions involving these substances would incur consequences:

- (a) attempting to secure or purchase;
- (b) using or having used;
- (c) possessing;
- (d) intending or attempting to sell or distribute;
- (e) selling or distributing;
- (f) being knowingly present when used, possessed or consumed ;(g) possession of paraphernalia.

Consequences (Continued)

This policy refers to the following substances:

- (a) alcohol;
- (b) restricted drugs (misused prescription or over the counter drugs, including steroids);
- (c) illegal drugs (including steroids);
- (d) pills or other substances which are misrepresented and sold or distributed as restricted or illegal drugs; (e) products misused for the purpose of mind altering affect (aerosols, solvents).

First Offence (Other Than Trafficking)

The principal or designate:

- (i) **will suspend for five days;**
- (ii) will notify parents/guardians of action taken and the procedure for re-entry to school;
- (iii) will submit a suspension report to the superintendent or designate;
- (iv) may recommend indefinite suspension or expulsion;
- (v) will refer the student for alcohol/drug assessment and/or counseling;
- (vi) may refer to police for legal action.

29.) HIGH SCHOOL ATTENDANCE

JEC (RETSD Divisional Policy not in its entirety)

(1) Preamble

The River East Transcona School Division believes that regular attendance and punctuality are positive behaviors that should be fostered in our school system. Regular attendance is necessary for a student to gain the full benefits of educational instruction. The provincial department of education has established a minimum of 110 hours of instruction required for credit.

Under the *Manitoba Public Schools Act*, a student must attend school regularly until the age of eighteen. A student who is not of compulsory school age is required to attend regularly once he/she enrolls. A student who refuses to attend or is habitually absent from school is guilty of an offense under the *Manitoba Public Schools Act*. The parent/legal guardian must ensure that their son/daughter is in school, otherwise is guilty of an offense under the *Manitoba Public Schools Act*.

(2) Responsibility for Attendance

Responsibility for attendance rests jointly with the student and his/her parent(s)/guardian(s).

Absences:

- (a) Student absences are categorized as: (i) Excused; (ii) Explained

- (b) Absences are considered excused if the activity is initiated by the school. Excused absences may include, but are not limited to, field trips, sports trips, special group trips, conferences, suspensions, etc.
- (c) Absences are considered explained if they are for unavoidable cause and are supported by a written note or telephone call from a parent or guardian.
- (d) An unexplained absence is an act of truancy.

(3) Attendance Protocol

- (a) Each high school will publicize the attendance policy and their procedures which will be communicated to students/parents/legal guardians at the beginning of the school year or at the time of registration.
- (b) Attendance will be taken and recorded by teachers on a period-by-period basis each day.
- (c) Where the parent(s)/guardian(s) has determined that the student must be absent from school, the parent(s)/guardian(s) must inform the school prior to the scheduled time for that class or no later than one day immediately after the student's return to school. Students who are 18 years of age or older may phone in their own absence reasons, in lieu of their parent(s)/guardian(s).
- (d) In the case of long-term illness, the student's absences must be supported by a medical certificate.

(4) Absences

- (a) A tiered intervention attendance support model will be used to assist students and parents when students are not attending class as required by the Manitoba Public Schools Act.
- (b) Where exceptional circumstances warrant, such as a documented chronic illness, the school administration may grant an extension to students who have accumulated excessive absences allowed under this policy.
- (c) Where a student misses a test or examination due to an explained/excused absence, alternate arrangements will be made by the student/teacher/principal. Where a final examination is missed due to illness, a medical certificate is required.
- (d) Where a student is suspended from school, each day of the suspension will be recorded/counted as an excused absence for attendance purposes. While the suspension is in effect, the student will not be allowed to participate in extracurricular or school-sponsored activities. Tests or exams may be administered during this time at an alternate time and location as determined by school personnel.

(5) Lates

A late is defined as arriving at the classroom after the scheduled beginning of instruction. Students are expected to be punctual for all of their classes. A student who arrives at class late not only loses valuable instruction time, but also disrupts the learning of others. Students who arrive 40 minutes or more after class begins will not be admitted to class and will be marked absent for the class unless they present a note from the office or parent(s)/guardian(s). Students who present a note from the office or parent(s)/guardian(s) will be marked as an explained absence for that class.

- (a) After five lates in a subject, the student and parent(s)/guardian(s) will be notified by the school.
- (b) Upon the eighth late, the student and parent(s)/guardian(s) will be notified by the teacher by phone.
- (c) Upon the twelfth late, appropriate action will be taken by the school. This may include but is not limited to detention, suspension or academic probation.

Safe Schools

This serves as Fair notice that incidents of threat to self-harm or to harm others will be actively investigated. Because of the serious nature of such incidents, the investigation will continue even if the parent/guardian cannot immediately be contacted. Continued efforts will be made to contact the parent/guardian.

The RETSD Code of Conduct is consistent with the Safe Schools Charter of Manitoba.

The Safe Schools Charter³ (Province of Manitoba, S.M. 2004, c. 24) sets forth several guidelines that apply to students and staff regarding behaviour. Behaviours that will not be tolerated in schools and that will be dealt with immediately include but are not limited to the following:

- ❖ Bullying or abusing physically, sexually, or psychologically -orally, in writing or otherwise.
- ❖ Inappropriate use of electronic mail, the Internet, digital cameras, cell phones equipped with digital cameras, text messaging sent by cell phone or pager, and other personal electronic communication devices, including accessing, uploading, downloading or distributing material that the school has determined objectionable, students taking photos, video recordings and images of staff or students on school property without the permission of authorized school personnel.
- ❖ Discriminating unreasonably on the basis of any characteristic set out in subsection 9(2) of Manitoba Human Rights Code.
- ❖ Using, possessing or being under the influence of alcohol or illicit drugs at school.
- ❖ Gang involvement on school sites.
- ❖ Possessing weapon as “weapon” is defined in Section 2 of the Criminal Code (Canada)

From Code of Conduct

RETSD BOARD OF TRUSTEES

Ward 1	Ward 2	Ward 3	Ward 4	Ward 5
Collen Carswell (chair)	John Toews	Eva Prysizney	Brian Olynik	Michael West (vice-chair)
Jerry Sodomlak	Rod Giesbrecht	Brianne Goertzen	Peter Kotyk	

LES SEMESTRES 1 & 2
COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

JOUR 1		JOUR 2	
8h40 : La première cloche			
8h45 - 9h50	1	65 min.	1
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
9h55 - 11h00	2	65 min.	2
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
11h05 - 12h10	3	65 min.	3
12h10 – 13h10	<i>DÎNER</i>	60 min.	<i>DÎNER</i>
13h15 - 14h20	4	65 min.	4
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
14h25 - 15h30	5	65 min.	5

JOURNÉE ABRÉGÉE
COLLÈGE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

JOUR 1		JOUR 2	
8h40 : La première cloche			
8h45 - 9h38	1	53 min.	1
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
9h43 - 10h36	2	53 min.	2
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
10h41 - 11h34	3	53 min.	3
11h34 – 12h39	<i>DÎNER</i>	60 min.	<i>DÎNER</i>
12h39 - 13h32	4	53 min.	4
	TRANSITION	5 min.	TRANSITION
13h37 - 14h30	5	53 min.	5

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2019 - 2020

Le mois de septembre

Le mardi 3 septembre	Journée coordonnée (cours annulés)
Le mercredi 4 septembre	Première journée du semestre 1 (Jour 2)
Le jeudi 5 septembre	Portes-ouvertes (18h00-19h30)
Le vendredi 20 septembre	Journée d'accueil
Le mardi 24 septembre	Prises de photos scolaires
Du mercredi 25 au vendredi 27 septembre	Voyage – Spruce Woods

Le mois d'octobre

Le mercredi 2 octobre	Journée abrégée
Le vendredi 4 octobre	Journée coordonnée (cours annulés)
Le lundi 14 octobre	Action de grâce – pas d'école
Du lundi 21 au mardi 22 octobre	Camp de musique – 9 ^e année
Le vendredi 25 octobre	Journée coordonnée (La conférence des EFM/SAGE/ACPI)
Le mardi 29 octobre	Concert RETSD et WSO 7h
Le jeudi 30 octobre	Reprise de Photos
Le jeudi 31 octobre	Boo Ha Ha

Le mois de novembre

Le mercredi 6 novembre	« Take our Kids to Work Day » élèves de la 9 ^{ième} année
Le vendredi 8 novembre	Cérémonie du Jour de Souvenir
Le lundi 11 novembre	Jour du Souvenir- pas de classes
Le mercredi 13 novembre	Journée abrégée
Le vendredi 15 novembre	Partage des bulletins
Le mardi 19 novembre	Rencontres parents-enseignants-élèves (16h – 18h30)
Le jeudi 21 novembre	Rencontres parents-enseignants-élèves (16h – 17h30 et 18h30 – 20h30)
Le vendredi 22 novembre	Journée pédagogique (cours annulés)
Le vendredi 29 novembre	Journée coordonnée (Cours annulés)

Le mois de décembre

Le jeudi 5 décembre	Concert d'hiver
Le vendredi 20 décembre	Journée abrégée
Du samedi 21 déc. au dimanche 5 janvier	Vacances de Noël / relâche d'hiver

Le mois de janvier

Le lundi 6 janvier	Retour à l'école (Jour 2)
Du mardi 7 au vendredi 12 janvier	Examen provincial d'anglais (12 ^{ième})
Du lundi 13 au mercredi 15 janvier	Examen provincial de français (12 ^{ième})
Le mercredi 15 janvier	Journée abrégée
Le mardi 21 janvier	Examen provincial de mathématiques (appliquées) (12 ^{ième})
Le mercredi 22 janvier	Examen provincial de mathématiques (quotidien) (12 ^{ième})
Le jeudi 23 janvier	Examen provincial de mathématiques (pré-calcul) (12 ^{ième})
Du lundi 27 au jeudi 30 janvier	Semaine d'examens et de reprises (9-12 ^{ième})
Le vendredi 31 janvier	Journée coordonnée (cours annulés)

Le mois de février

Le lundi 3 février	Première journée du semestre 2 (Jour 2)
Le vendredi 7 février	Partage des bulletins du 1 ^{er} semestre
Le mercredi 12 février	Journée abrégée
Le lundi 17 février	Journée Louis-Riel – pas d'école
Le mercredi 19 février	Portes-ouvertes : les parents d'élèves de la 8 ^e année
Le mardi 25 février	Inscription pour 2020 - 2021
Le mercredi 26 février au vendredi 28 février	Voyage – Giants Ridge

Le mois de mars

Le jeudi 12 mars	Soirée de Jazz
Le vendredi 13 mars	Journée pédagogique (cours annulés)
Le jeudi 19 au vendredi 20 mars	Brandon Jazz Festival
Du lundi 30 au vendredi 3 avril	Semaine de relâche

Le mois d'avril

Le lundi 6 avril	Retour à l'école (Jour 1)
Le vendredi 10 avril	Vendredi Saint (cours annulés)
Le mercredi 15 avril	Journée abrégée
Le vendredi 17 avril	Journée coordonnée (cours annulés)
Le vendredi 24 avril	Partage des bulletins
Le jeudi 30 avril	Rencontres parents-enseignants-élèves (16h – 17h 30et 18h30 – 20h30)

Le mois de mai

Le lundi 4 mai	Lundi Musique
Le mercredi 6 mai	Journée abrégée
Du lundi 11 mai au 15 mai	Voyage de musique – Montréal
Le lundi 18 mai	Congé de la Reine Victoria – pas d'école
Du mercredi 20 au vendredi 22 mai	Voyage de canotage
Le mardi 26 mai	Concert du printemps
Le mercredi 27 mai	Concert ERP
Du lundi 25 au jeudi 28 mai	Examen provincial d'anglais (12 ^{ième})
Le mercredi 27 au vendredi 29 mai	Voyage – Camp 9 ^e B'nai Brith

Le mois de juin

Du lundi 1 juin au mercredi 3 juin	Examen provincial de français (12 ^{ième})
Le mardi 9 juin	Examen provincial de mathématiques (pré-calcul) (12 ^{ième})
Le mercredi 10 juin	Examen provincial de mathématiques (essentiel) (12 ^{ième})
Le jeudi 11 juin	Examen provincial de mathématiques (appliquées) (12 ^{ième})
Le vendredi 12 mai	Banquet sportif
Du mercredi 17 juin au mardi 23 juin	Semaine des examens et des reprises
Le jeudi 25 juin	Journée pédagogique (cours annulés)
Le vendredi 26 juin	Collation à North Kildonan Mennonite Brethren Church (am)
Le lundi 29 juin	Bal a Club Regent Event Center
Le mardi 30 juin	Journée abrégée, partage des bulletins du 2 ^{ième} semestre